



## **Clinique mobile du Bureau de santé publique de Toronto servant les élèves Foire aux questions**

Document mis à jour le 6 mai 2022

### **1. Quels sont les services et les programmes offerts aux cliniques mobiles du Bureau de santé publique de Toronto servant les élèves?**

- Le Bureau de santé publique de Toronto (TPH) offrira des soutiens et des services de santé supplémentaires aux enfants et aux jeunes qui ont peut-être manqué ces occasions à cause d'interruptions liées à la COVID-19
- La clinique mobile offrira :
  - Dépistage dentaire et buccodentaire
  - Vaccins contre l'hépatite B, le virus du papillome humain (VPH) et la méningite méningococcique.
  - Vaccin contre la COVID-19

### **2. Qui a droit aux services offerts aux cliniques mobiles du Bureau de santé publique de Toronto servant les élèves?**

- Les élèves de 5 ans et plus peuvent recevoir le vaccin contre la COVID-19
- Les élèves qui fréquentent l'école de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année peuvent recevoir le vaccin contre la méningite méningococcique ACYW135, le vaccin contre l'hépatite B et le vaccin contre le virus du papillome humain
- Les élèves peuvent recevoir le vaccin contre la COVID-19 en même temps que le vaccin contre la méningite méningococcique ACYW135, le vaccin contre l'hépatite B ou le vaccin contre le virus du papillome humain, ou le recevoir en tout autre temps
- Tous les élèves, qu'ils fréquentent l'école élémentaire ou secondaire, sont admissibles au dépistage dentaire


### **3. Comment puis-je recevoir ces services et dois-je prendre rendez-vous?**

- Les élèves sont vivement encouragés à utiliser le lien de prise de rendez-vous fourni pour fixer un rendez-vous de vaccination. Veuillez noter que les élèves qui se présentent sans rendez-vous sont acceptés dans les cliniques scolaires, mais que celles qui ont pris rendez-vous pour un vaccin auront la priorité pour leur créneau horaire réservé.
- Aucun rendez-vous n'est requis pour le dépistage dentaire.



## 4. Quelles écoles accueilleront une clinique mobile servant les élèves?

- Des cliniques mobiles servant les élèves seront exploitées dans divers établissements scolaires.
- Les renseignements concernant les cliniques mobiles servant les élèves vous seront fournis sur une affiche et une lettre qui suivent.
- Visitez la page « [Trouver une clinique mobile](#) » sur le site Web de la ville de Toronto.

Vous pouvez trouver les cliniques servant les élèves à venir en cliquant sur cette  icône épinglée sur la carte pour connaître les détails de la clinique et le lien de prise de rendez-vous.

## 5. Quelles sont les heures d'ouverture des cliniques mobiles servant les élèves?

- Les heures d'ouverture seront différentes. Les informations sur la date et les heures d'ouverture de la clinique dans votre école seront fournies sur l'affiche et la lettre qui suivent.

## 6. Les élèves des écoles environnantes peuvent-ils fréquenter la clinique mobile servant les élèves?

- Pendant les heures d'enseignement de l'école, seuls les élèves de l'école d'accueil peuvent assister à la clinique.
- Les élèves admissibles des écoles environnantes peuvent fréquenter des cliniques servant les élèves qui s'étendent au-delà des heures de classe et celles qui sont ouvertes le week-end.

## 7. Comment les élèves doivent-ils se préparer pour le rendez-vous à la clinique?

- Veuillez apporter votre carte Santé ou une autre carte d'identité
- Pour les élèves souhaitant recevoir un vaccin :
  - Veuillez apporter une copie du dossier d'immunisation et de la carte Santé de l'élève (si disponible).
  - Passez en revue les fiches d'information sur le vaccin qui sont fournies dans le feuillet de l'élève ou du parent.
  - Imprimez et remplissez le [formulaire de consentement à la vaccination en milieu scolaire](#) et/ou le [formulaire de consentement au vaccin contre la COVID-19](#) pour chaque élève vacciné et notez :



- Les élèves de moins de 14 ans ont besoin d'un consentement signé d'un parent, tuteur ou tutrice.
- Les élève de 14 ans et plus peuvent signer leur propre formulaire de consentement.
- Il est recommandé aux élèves de prendre une collation avant leur rendez-vous et de porter une chemise à manches courtes
- Comme l'espace est limité dans la clinique, les élèves de moins de 14 ans doivent venir à la clinique avec un seul parent, tuteur ou tutrice.

## 8. Où puis-je trouver plus d'informations sur les différents services?

- Pour de plus amples renseignements sur les services dentaires et buccodentaires, veuillez nous rendre visite [ici](#).
- Pour de plus amples renseignements sur le programme de vaccination dans les écoles, veuillez nous rendre visite [ici](#).
- Pour de plus amples renseignements sur la vaccination contre la COVID-19, veuillez nous rendre visite [ici](#).
- Pour obtenir de l'aide supplémentaire, composez le numéro d'urgence du Bureau de santé publique de Toronto : de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi, 416 338-7600

## Dépistage dentaire :

### 1. Qu'est-ce qu'un dépistage dentaire et buccodentaire?

- Le Bureau de santé publique de Toronto offre des dépistages dentaires annuels dans les écoles publiques et séparées locales pour les enfants de la prématernelle à la 8<sup>e</sup> année. Les parents sont avisés à l'avance des dépistages et peuvent choisir de ne pas participer s'ils ne veulent pas que leur enfant soit dépisté.
- Les programmes de dépistage scolaire ne remplacent pas un examen dentaire effectué par un dentiste. En plus de détecter les problèmes dentaires urgents et essentiels, un dépistage peut découvrir un signe précoce de problèmes possibles qui devraient être examinés de plus près.

### 2. Les membres de la famille de l'élève ou toute autre personne qui n'est pas un élève ont-ils droit au dépistage dentaire?



- Les employés du service buccodentaire du Bureau de santé publique de Toronto détermineront si les candidats au dépistage sont admissibles ou non. Dans le dernier cas, ils diront aux personnes inadmissibles de quels services dentaires elles peuvent se prévaloir à Toronto.

### **3. Que comprend le dépistage dentaire?**

Le processus de dépistage dentaire est le suivant :

- L'école informe les parents et les élèves de la date et de l'heure.
- Un membre du personnel de santé buccodentaire effectue une brève inspection visuelle des gencives, des dents et de la bouche
- Le personnel peut répondre à toutes les questions que l'élève pourrait avoir et peut fournir des conseils sur l'hygiène buccale.
- Les enfants ayant des besoins urgents feront l'objet d'un suivi et d'une aide pour accéder aux soins dentaires nécessaires.

### **4. Que se passe-t-il si le dépistage dentaire montre que l'élève a beaucoup de caries?**

- Si votre enfant est identifié comme étant à risque de maladie dentaire, on vous offrira du soutien, on vous informera du traitement nécessaire et on vous référera aux soins appropriés. Les familles incapables de payer les soins dentaires peuvent être admissibles aux services offerts par Le Bureau de santé publique de Toronto.
- Si vous avez un dentiste de famille et que vous préférez le voir, vous pouvez prendre rendez-vous de suivi avec lui.
- Si vous n'avez pas de dentiste ou si vous n'êtes pas en mesure de payer les soins dentaires, le Bureau de santé publique de Toronto vous aidera à prendre un rendez-vous de suivi dans nos cliniques.

### **5. Qu'est-ce que le processus d'aiguillage? Serons-nous dirigés vers des cliniques dentaires du Bureau de santé publique de Toronto ou un dentiste privé?**

- Si des soins de suivi ou des soins urgents sont nécessaires, le Bureau de santé publique de Toronto peut vous aider à prendre rendez-vous avec un dentiste de la santé publique de Toronto
- Vous pouvez également choisir de recevoir des soins dentaires et un suivi de votre propre dentiste privé.



## 6. L'Assurance-santé de l'Ontario est-elle requise pour avoir l'accès aux programmes et aux soutiens dentaires subventionnés par le Bureau de santé publique de Toronto?

- Le dépistage dentaire est offert à tout enfant de la prématernelle à la 8<sup>e</sup> année, à moins que le parent, le tuteur ou la tutrice ne décide de ne pas participer au dépistage. Un dépistage dentaire sera offert aux élèves du secondaire, mais ils peuvent décider de ne pas participer s'ils ne le souhaitent pas.
- S'il y a des besoins urgents, le membre du personnel de santé buccodentaire aidera à accéder aux soins, sans tenir compte de l'Assurance-santé de l'Ontario.

## 7. Quel(s) document(s) est(sont) fourni(s) à l'élève ou aux parents pour les demandes urgentes?

- Avant tout examen dentaire, les familles recevront une lettre d'information à l'intention des parents, du tuteur ou de la tutrice
- À la suite du processus de dépistage, les familles peuvent recevoir un formulaire si un traitement ou des soins de suivi sont nécessaires

### Programme d'immunisation aux écoles :

#### 1. Que sont les vaccins du programme d'immunisation aux écoles?

- Les vaccins du programme d'immunisation aux écoles sont les suivants : Vaccins contre l'hépatite B, le virus du papillome humain (VPH) et la méningite méningococcique.
- En vertu de la Loi sur l'immunisation des élèves de l'Ontario, tous les élèves doivent être à jour dans leur vaccination contre le méningocoque ou avoir une [exemption valide](#).
- Les vaccins contre l'hépatite B et le VPH préviennent les cancers et ne sont pas obligatoires pour la fréquentation scolaire.
- Veuillez consulter les fiches d'information sur [l'hépatite B](#), [le VPH](#) et [le vaccin quadrivalent contre le méningocoque](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

#### 2. Les élèves peuvent-ils encore aller à l'école sans recevoir les vaccins du programme d'immunisation aux écoles?

- La vaccination contre le méningocoque est obligatoire pour la fréquentation scolaire. Les élèves doivent être à jour avec le vaccin contre le méningocoque ou avoir une exemption valide pour éviter la suspension de l'école.



- Les vaccins contre l'hépatite B et le VPH sont fortement recommandés mais ne sont pas obligatoires pour la fréquentation scolaire.

### **3. Je ne sais pas si mon enfant a reçu ces vaccins. Comment puis-je le savoir?**

- Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé pour accéder au dossier d'immunisation de votre enfant. Si possible, apportez le dossier d'immunisation de votre enfant à la clinique. Si les documents ne sont pas en anglais, veuillez fournir une version traduite.
- Notre personnel déterminera si votre enfant est à jour avec ses vaccins ou si des doses supplémentaires sont nécessaires.
- Si vous n'avez pas le dossier d'immunisation de votre enfant, le Bureau de santé publique de Toronto peut avoir un dossier de ses vaccinations antérieures qui peuvent être vérifiés.

### **4. Les élèves (ou les parents ou tuteurs) peuvent-ils choisir le(s) vaccin(s) à recevoir?**

- Oui. Chaque vaccin est administré séparément, afin que les élèves (ou leurs parents ou tuteurs) puissent choisir lequel des vaccins recevoir.

### **5. Un élève de 15 ans peut-il signer le formulaire de consentement?**

- Oui. Les élèves de 14 ans et plus peuvent signer leur propre formulaire de consentement.

### **6. Quels sont les effets secondaires courants des vaccins du programme d'immunisation aux écoles?**

- Les vaccins sont sûrs, efficaces et bien tolérés. Les réactions sont généralement bénignes. Les effets secondaires courants comprennent des douleurs et des rougeurs au point d'administration du vaccin, des maux de tête, de la fièvre, des étourdissements, des nausées ou une sensation d'évanouissement peu de temps après avoir reçu le vaccin.
- Dans des cas exceptionnels, des réactions allergiques graves telles que des difficultés respiratoires, des éruptions cutanées, l'enflure de la gorge et du visage peuvent survenir. Elles peuvent être traitées et elles sont habituellement temporaires. Les infirmières de santé publique observeront les élèves pendant 15 minutes après la vaccination afin de surveiller les réactions éventuelles.
- Il n'y a pas d'effets secondaires à long terme ou des conditions médicales chroniques associés à ces vaccins.



**7. Mon enfant de 9<sup>e</sup> année a manqué une dose de vaccin contre l'hépatite B lorsqu'il était en 7<sup>e</sup> année. A-t-il besoin de recommencer la série?**

- Non. Votre enfant n'aura pas besoin de recommencer la série. Les infirmières du Bureau de santé publique de Toronto évalueront la ou les doses dont votre enfant a besoin.

**8. Les élèves qui ont déjà eu une réaction allergique à un vaccin peuvent-ils être vaccinés à cette clinique?**

- Non. Les élèves qui ont eu une réaction allergique à un vaccin dans le passé doivent contacter leur fournisseur de soins de santé et ne doivent pas prendre de rendez-vous à la clinique de l'école.

**Vaccins contre la COVID-19**

**1. Quels vaccins contre la COVID-19 sont proposés dans les cliniques?**

- Les vaccins contre la COVID-19 sont approuvés au Canada pour les personnes de 5 ans et plus.
- Les vaccins offerts à la clinique comprennent :
  - Pfizer-BioNTech
  - Moderna

**2. Comment fonctionnent les vaccins contre la COVID-19?**

- Les vaccins contre la COVID-19 enseignent à notre système immunitaire à fabriquer des anticorps qui nous protègent du virus de la COVID-19. Les vaccins ne restent pas longtemps dans le corps, ne contiennent pas le virus de la COVID-19 et ne peuvent pas nous transmettre la COVID-19. Il faut au moins deux semaines après avoir reçu le vaccin pour être protégé.
- La plupart des vaccins contre la COVID-19 nécessitent deux doses dans une série primaire, mais les personnes dont le système immunitaire est affaibli ont besoin de trois doses.
- Toute personne âgée de 12 ans et plus devrait recevoir une dose de rappel d'un vaccin à ARNm dès qu'elle est admissible.

**3. Quels sont les effets secondaires courants des vaccins contre la COVID-19?**





- Certaines personnes peuvent éprouver des effets secondaires après la vaccination – la plupart de ces effets sont légers ou modérés, et ne durent qu'un à trois jours. Leur présence signifie généralement que le vaccin fonctionne.
- Les effets secondaires courants comprennent : fièvre, maux de tête, sensation de fatigue, douleurs musculaires, douleurs articulaires, frissons, nausées ou vomissements et rougeurs, douleurs, démangeaisons ou l'enflure au point d'injection.

**4. Que se passe-t-il si je présente des symptômes de la COVID-19, si j'ai reçu un résultat positif à la COVID-19 ou si j'ai été identifié comme un contact étroit d'une personne atteinte de la COVID-19?**

- Si vous avez de la fièvre ou des symptômes de la COVID-19, veuillez attendre de vous sentir mieux avant de vous faire vacciner.
- Si vous devez vous isoler parce que votre test est positif ou si vous avez été en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19, veuillez attendre que votre période d'isolement soit terminée et puis prendre rendez-vous.